

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit:	<b>Glasurit Impression-Appret HS Universelle VOC blan</b>	
Code du produit	: <b>AB85-0065 0103</b>	Page 1 / 14
Date d'impression	: 24.10.2011	N° de version 12
Révisée le	: 25.02.2011	FR FR 0000000003
		1

**01 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise**

**Identificateur de produit**

Glasurit Impression-Appret HS Universelle VOC blan  
AB85-0065 0103  
53080071

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Peintures carrosserie

**Article client n°**

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

BASF Coatings GmbH  
Postfach 6123  
48136 Muenster  
Deutschland

**adresse E-Mail**

Product-Safety-Coatings@basf.com

**numéro de téléphone d'urgence**

+49/2501/143227

**Service d'information à contacter**

+49/2501/143688

**N° de tél. d'urgence ORFILA**

33 1 45 42 59 59

---

**02 Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange**

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

- Inflammable.
- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Éléments d'étiquetage**

According to Directive 67/548/EEC respectively 1999/45/EC ( Annex V, Section A and B)

Symboles de danger : **N**

Classe de danger :

**Dangereux pour l'environnement**

Contient : **Néant**

**Indications relatives aux dangers**

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit:	<b>Glasurit Impression-Appret HS Universelle VOC blan</b>		
Code du produit	: <b>AB85-0065 0103</b>		Page 2 / 14
Date d'impression	: 24.10.2011	N° de version	12
Révisée le	: 25.02.2011	FR FR	0000000003
			2

**R10**

Inflammable.

**R51/53**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Etiquetage industriel**

**S23**

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols / brouillards de pistolage.

**S38**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**S61**

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

**Autres dangers**

---

### 03 Composition / informations sur les composants

**Substances**

non applicable

**Mélanges**

Caractérisation chimique

Résine polyester, résine acrylique, solvant organique, charges, pigment

Composants dangereux conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

N° CAS	N° EINECS	N° REACH	N° INDEX
<b>% (poids)</b>			
<b>Mention de Danger</b>			
<b>ortophosphate de trizinc</b>			
7779-90-0	231-944-3		030-011-00-6
7,0 - < 10,0			
H400 H410			
- toxicité aquatique aiguë Catégorie 1			
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1			
<b>xylène (mélange d'isomères)</b>			
1330-20-7	215-535-7		601-022-00-9
3,0 - < 5,0			
H226 H312 H332 H315			

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit:	<b>Glasurit Impression-Appret HS Universelle VOC blanc</b>		
Code du produit	: <b>AB85-0065 0103</b>		Page 3 / 14
Date d'impression	: 24.10.2011	N° de version	12
Révisée le	: 25.02.2011	FR FR	0000000003 3

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité Aigüe par voie cutanée Catégorie 4
- Toxicité Aigüe Inhalation - Vapeur Catégorie 4
- Corrosion/Irritation cutanée Catégorie 2

**acétate de n-butyle**

123-86-4                      204-658-1    607-025-00-1

7,0 - < 10,0

H226 H336

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Les vapeurs peuvent causer somnolence et vertige. Catégorie 3

**acétate de butylglycol**

112-07-2                      203-933-3    607-038-00-2

2,0 - < 2,5

H312 H332

- Toxicité Aigüe par voie cutanée Catégorie 4
- Toxicité Aigüe Inhalation - Vapeur Catégorie 4

Composants dangereux  
conformément à la directive 1999/45/CE

N° CAS % (poids)	N° EINECS Symbole	N° REACH Phrases R	N° INDEX
<b>orthophosphate de trizinc</b>			
7779-90-0	231-944-3		030-011-00-6
7,0 - < 10,0	N	50/53	
<b>xylène (mélange d'isomères)</b>			
1330-20-7	215-535-7		601-022-00-9
3,0 - < 5,0	Xn	10-20/21-38	
<b>acétate de n-butyle</b>			
123-86-4	204-658-1		607-025-00-1
7,0 - < 10,0	-	10-66-67	
<b>acétate de butylglycol</b>			
112-07-2	203-933-3		607-038-00-2
2,0 - < 2,5	Xn	20/21	

Le texte intégral des symboles de danger, des phrases de risque et des mentions de danger est spécifié dans le chapitre 16 si des ingrédients dangereux sont mentionnés.

## 04 Premiers secours

### Description des premiers secours

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit:	<b>Glasurit Impression-Appret HS Universelle VOC blan</b>	
Code du produit	: <b>AB85-0065 0103</b>	Page 4 / 14
Date d'impression	: 24.10.2011	N° de version 12
Révisée le	: 25.02.2011	FR FR 00000000003
		4

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**Après inhalation**

Evacuer la personne hors de la zone de danger. La garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération. Faire appel à un médecin.

**Après contact avec la peau**

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon, rincer abondamment. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

**Après contact avec les yeux**

Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau claire et propre ou avec une solution de rinçage oculaire spéciale et faire appel à un médecin.

**Après ingestion**

En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter immédiatement un médecin. Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de données disponibles.

---

## **05 Mesures de lutte contre l'incendie**

**Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, eau pulvérisée.  
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité  
Eau en jet

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit:	<b>Glasurit Impression-Appret HS Universelle VOC blan</b>		
Code du produit	: <b>AB85-0065 0103</b>		Page 5 / 14
Date d'impression	: 24.10.2011	N° de version	12
Révisée le	: 25.02.2011	FR FR	0000000003
			5

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques sérieux pour la santé.

#### **Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection  
Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

Indications complémentaires  
Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

---

## **06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éliminer les sources d'ignition et bien ventiler les locaux. Ne pas respirer les vapeurs.

### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et retenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer dans des fûts appropriés en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur. Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

### **Référence à d'autres sections**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

---

## **07 Manipulation et stockage**

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### Précautions à prendre lors de la manipulation

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit :	<b>Glasurit Impression-Appret HS Universelle VOC blan</b>	Page 6 / 14
Code du produit :	<b>AB85-0065 0103</b>	N° de version 12
Date d'impression :	24.10.2011	FR FR 0000000003
Révisée le :	25.02.2011	6

valeurs limites au poste de travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistolage.

Éviter l'inhalation des poussières de ponçage.

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les mesures de protection individuelle décrites au paragraphe 8.

Garder les emballages éloignés des sources de chaleur, des étincelles, des flammes nues. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Le produit peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Conserver l'emballage bien fermé et à l'abri de l'humidité dans un endroit frais et bien ventilé.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les locaux et les emballages

Les équipements électriques doivent être protégés contre les explosions conformément aux normes en vigueur. Les sols doivent être conducteurs et imperméables aux matières stockées.

Garder les emballages solidement fermés. Ne pas les vider par pression : ces récipients ne sont pas adaptés à cet usage. Fermer avec soin les récipients ouverts et les stocker verticalement pour éviter tout écoulement. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Incompatibilité de stockage

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit: **Glasurit Impression-Appret HS Universelle VOC blan**  
Code du produit : **AB85-0065 0103** Page 7 / 14  
Date d'impression : 24.10.2011 N° de version 12  
Révisée le : 25.02.2011 FR FR 0000000003  
7

Tenir à l'écart des matières fortement acides ou alcalines ainsi que des agents oxydants.

Autres indications concernant les conditions de stockage  
Toujours conserver dans des récipients correspondant à l'emballage d'origine. Respecter les informations portées sur l'étiquette. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'abri de la chaleur et de l'ensoleillement direct. Tenir éloigné des sources d'ignition.

Température de stockage : 5 - 35 °C

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Des informations détaillées sont données dans les fiches techniques.

---

**08 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**

**Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites au poste de travail**

N° CAS	Valeurs limites		
	ml/m3 (ppm)	mg/m3	
<b>acétate de n-butyle</b>			
123-86-4	VLE	200	940
	VME	150	710
<b>xylyène (mélange d'isomères)</b>			
1330-20-7	VLE	100	442
	VME	50	221

**Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique**

Assurer une bonne ventilation. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou par une ventilation générale des locaux. Si cela est insuffisant pour maintenir les concentrations de polluants sous les valeurs limites au poste de travail, porter un appareil respiratoire approprié et agréé pour cet usage.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire

Lorsque les utilisateurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux valeurs limites au poste de travail, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Le ponçage à sec, le découpage et/ou le soudage autogène du film

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit :	<b>Glasurit Impression-Appret HS Universelle VOC blan</b>	
Code du produit :	<b>AB85-0065 0103</b>	Page 8 / 14
Date d'impression :	24.10.2011	N° de version 12
Révisée le :	25.02.2011	FR FR 0000000003
		8

durci peuvent entraîner un dégagement de poussières et/ou de fumées dangereuses. Si possible, effectuer tout ponçage à l'eau. Si l'exposition aux poussières et fumées ne peut être évitée malgré la mise en place d'une aspiration locale, porter une protection respiratoire appropriée.

En cas de contact avec des aérosols, utiliser un demi-masque de protection respiratoire AlP2.

Protection des mains

En cas de contact fréquent ou prolongé, il est conseillé d'utiliser un gant de protection testé selon la norme européenne EN 374 : en caoutchouc butyle (épaisseur du matériau : 0,5 mm), caoutchouc nitrile (épaisseur du matériau : 1,25 mm) ou caoutchouc fluoré (épaisseur du matériau : 0,7 mm).

Toujours vérifier l'adéquation du gant à son utilisation au poste de travail (exemples : résistance mécanique; compatibilité avec le produit, propriétés antistatiques).

Suivre les instructions et les informations du fabricant des gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au changement des gants.

Changer les gants dès qu'ils présentent des détériorations ou les premiers signes d'usure. Il est conseillé d'appliquer une protection cutanée préventive (crème protectrice).

Protection des yeux

Requise s'il y a risque de contact avec les yeux.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges en fibres naturelles et/ou fibres synthétiques calorifuges.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Voir paragraphes 7 et 12.

---

## **09 Propriétés physiques et chimiques**

Aspect	: liquide
Couleur	: blanc
Odeur	: spécifique
pH	: NA
Changement d'état physique	

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit:	<b>Glasurit Impression-Appret HS Universelle VOC blan</b>	
Code du produit	: <b>AB85-0065 0103</b>	Page 9 / 14
Date d'impression	: 24.10.2011	N° de version 12
Révisée le	: 25.02.2011	FR FR 0000000003 9

Température d'ébullition /  
Intervalle de distillation : DND  
Point de fusion /  
Intervalle de fusion : DND

Point d'éclair : +037 °C ISO 3679

Température d'auto-inflammation: > 200 °C  
solvants

Limite inférieure d'explosion : > 35 g/m3  
Limite supérieure d'explosion : DND

Pression de vapeur : DND

Densité : 1,725 g/cm3 à 20°C

Solubilité : non miscible à l'eau

Viscosité : >060/6 s à 20°C ISO 2431

## 10 Stabilité et réactivité

### Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage décrites au paragraphe 7.

### Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### Conditions à éviter

### Matières incompatibles

Tenir à l'écart des matières fortement acides et alcalines et des oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques.

### Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit:	<b>Glasurit Impression-Appret HS Universelle VOC blan</b>	
Code du produit	: <b>AB85-0065 0103</b>	Page 10 / 14
Date d'impression	: 24.10.2011	N° de version 12
Révisée le	: 25.02.2011	FR FR 00000000003 10

## 11 Informations toxicologiques

Le produit n'a pas été contrôlé en tant que tel mais a été classé suivant la méthode conventionnelle (méthode de calcul de la Directive Substances Dangereuses 1999/45/CE).  
Autres informations, voir paragraphes 3 et 15.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des valeurs limites au poste de travail indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, dommages causés aux reins, au foie et au système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

L'inhalation répétée ou continue de concentrations de solvants supérieures à la valeur limite au poste de travail peut entraîner l'apparition de troubles durables du système nerveux central, tels qu'encéphalopathie toxique chronique, ainsi que modifications du comportement et troubles de la mémoire.

Les solvants peuvent, par pénétration percutanée, causer certains des effets mentionnés plus haut. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit au renouvellement naturel du film hydrolipidique de la peau et peut entraîner une dermatite de contact non allergique et/ou une pénétration percutanée.

Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

## 12 Informations écologiques

### Cas général

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques.

Voir paragraphes 3 et 15 pour plus de détails.

Ne pas répandre de produit dans les cours d'eau ou dans les canalisations.

### Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité des composants dangereux pour l'environnement cités au paragraphe 3:

N° CAS	Méthode de test	Biodégradabilité en %
--------	-----------------	-----------------------

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit:	<b>Glasurit Impression-Appret HS Universelle VOC blan</b>	
Code du produit	: <b>AB85-0065 0103</b>	Page 11 / 14
Date d'impression	: 24.10.2011	N° de version 12
Révisée le	: 25.02.2011	FR FR 00000000003 11

**ortophosphate de trizinc**  
7779-90-0                      OECD 301 A                      difficilement dégradable

## 13 Indications relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

### Produits usages

#### Recommandations

Se conformer aux réglementations communautaires, nationales et locales concernant l'élimination des déchets industriels. Faire transporter et détruire les déchets par l'exploitant d'une installation agréée. En cas de valorisation thermique, ne pas incinérer d'emballages fermés et n'incinérer que dans une installation agréée pour la catégorie de produits à détruire.

### Catalogue européen des déchets

Décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000 :

#### **08 01 11\***

Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets figurant sur la liste et marqués d'un astérisque (\*) sont des déchets dangereux au sens de la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux.

### Emballage non nettoyé

#### Recommandations

Les emballages vidés de manière conforme aux réglementations doivent être soumis au recyclage des ferrailles ou au reconditionnement. Les emballages qui n'auraient pas été vidés de manière conforme aux réglementations doivent être éliminés selon la directive 91/689/CEE. Faire transporter et valoriser ces déchets d'emballage par l'exploitant d'une installation agréée. Stocker et mettre à disposition les déchets d'emballage dans des conditions propres à favoriser leur valorisation ultérieure : ne pas mélanger les déchets qui ne peuvent être valorisés selon les mêmes procédés. Valorisation : reconditionnement, recyclage ou valorisation thermique.

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit:	<b>Glasurit Impression-Appret HS Universelle VOC blan</b>	
Code du produit	: <b>AB85-0065 0103</b>	Page 12 / 14
Date d'impression	: 24.10.2011	N° de version 12
Révisée le	: 25.02.2011	FR FR 0000000003 12

## 14 Informations relatives au transport

### Transport terrestre

UN 1263, PEINTURES, 3, III, (D/E), ADR/RID  
Disposition spéciale 640 E  
Numéro d'identification du danger 30

### Transport maritime

UN 1263, PAINT, 3, III  
N° EMS: F-E, S-E  
Marine Pollutant (zinc phosphate)

### Transport aérien

UN 1263, PAINT, 3, III

### Autres informations

---

## 15 Informations réglementaires

### Données relatives à la directive COV 1999/13/CE (du produit livré)

Solvants organiques volatils : 23 %  
COV : 23 %  
Substances CMR volatiles : < 0,1 %  
- dilaurate d'étain dibutyle  
(Remarques : voir paragraphe 16)  
Substances halogénées volatiles étiquetées R40 :  
Néant

### Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE)

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB : C  
Valeur limite pour la teneur max. en COV  
conformément à l'annexe IIB : 540 g/l  
Teneur en COV du produit prêt à l'emploi,  
ISO 11890-2 : 520 g/l

### Réglementations nationales

Classe de danger - eau : 2 (VwVws du 01.08.2005) (Allemagne)

"TA-Luft 86" (Allemagne)

Pourcentage classe 1: -  
Pourcentage classe 2: 6 %  
Pourcentage classe 3: 17 %

Code de la Sécurité Sociale (Art. L 461-1 à L 461-7) (France)

Tableaux des maladies professionnelles n° :  
4BIS, 84

Code de la Sécurité Sociale (Art. D 461-1) (France)

Tableaux des maladies à caractère professionnel n° :

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit:	<b>Glasurit Impression-Appret HS Universelle VOC blan</b>	
Code du produit	: <b>AB85-0065 0103</b>	Page 13 / 14
Date d'impression	: 24.10.2011	N° de version 12
Révisée le	: 25.02.2011	FR FR 0000000003
		13

A15, A601, A603, A607

## 16 Autres informations

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à l'annexe II du règlement (CE) n°. 1907/2006.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne dégagent pas l'utilisateur de son obligation de procéder à une évaluation des risques conformément à la directive 98/24/CE.

Indications relatives aux dangers des composants mentionnés dans le paragraphe 3.

**R10**

Inflammable.

**R20/21**

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

**R38**

Irritant pour la peau.

**R50/53**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**R66**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**R67**

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**H226**

Liquide et vapeurs inflammables.

**H312**

Nocif par contact cutané.

**H315**

Provoque une irritation cutanée.

**H332**

Nocif par inhalation.

**H336**

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

**H400**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

**H410**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**N** Dangereux pour l'environnement

**Xn** Nocif

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE**

Nom du produit:	<b>Glasurit Impression-Appret HS Universelle VOC blan</b>	
Code du produit	: <b>AB85-0065 0103</b>	Page 14 / 14
Date d'impression	: 24.10.2011	N° de version 12
Révisée le	: 25.02.2011	FR FR 0000000003
		14

Pour les systèmes multi-composants, tenir compte des données de sécurité de tous les composants.

Explication des abréviations :

**DND** données non disponibles

**NA** non applicable

**VLE** Valeurs limites d'exposition à court terme - France

**VME** Valeurs limites de moyenne d'exposition - France

Remarques sur le paragraphe 15 ; données relatives à la directive COV 1999/13/CE :

les divergences entre les mentions de substances dans les données relatives à la directive COV et celles du paragraphe 3 de cette fiche de données de sécurité, sont à attribuer à la base juridique différente de ces paragraphes. Pour la mention des substances au paragraphe 3, les directives 91/155/CEE et 1999/45/CE sont décisives. Dans ces directives, des valeurs- limites pour la mention des substances CMR ou des substances étiquetées R 40 sont définies, tandis que ces valeurs-limites ne sont pas applicables pour la directive COV.

---

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduites des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.